



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction des affaires culturelles

DECISION

Publié le
05 MARS 2024

Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de DRAC Ile-de-France, au titre de l'aide Eté culturel – 2024 pour le projet de *Programmation estivale*.

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-003 du conseil municipal en date du 25 janvier 2023, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2023 ;

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre *Programmation estivale*,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution du *l'aide Eté culturel – 2024* pour financer le projet *Programmation estivale* d'un montant de 23 550€ HT

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le

27/02/2024

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

